

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 février 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2023

Etaient présents : MM. ROY Sylvain, VERDET Christophe, CHOPIN Daniel, FRESNE Roland, ANSQUIN Daniel, BIALDYGA Christelle, GROSEMY Marie-Claude, HERFAUT Jean-Louis, LAMBERT Edith, MASTIN Philippe, THOMAS Yves, MATHYS Georges, FOURNIER Ingrid, MATHYS Georges, LEQUETTE Eric, TROCME Valéry.

Etait absent excusé : PONTOIS Xavier

Secrétaire de séance : CHOPIN Daniel

Auxiliaire secrétaire : TROCMÉ Valéry

Ouverture de la séance à 19h05.

Adoption du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 22 décembre 2022

Travaux : demande de subventions F.A.R.D.A.

M Sylvain ROY, Maire, rappelle le projet de rénovation des éclairages des bâtiments scolaires, périscolaires et administratifs d'un montant de 21 638,48€ TTC et propose de solliciter une subvention au titre du F.A.R.D.A. (de 20) en complément de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la subvention du Département au titre du F.A.R.D.A.

Location du logement communal 26 rue de la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le départ du locataire du logement communal sis au 26 rue de la mairie au 31 décembre 2022 et qu'il convient de décider des modalités de location après quelques travaux de réhabilitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide :
 - la mise à disposition au profit de Mesdames CAMUS Mélissa et CAMUS Lindsay du logement sis au 26 de la Mairie, à compter du 1er mars 2023
 - un loyer mensuel de 538,55 € hors charges pour une surface de 69,46m² ; chauffage central au fioul (cuve à faire remplir par le locataire).
 - qu'un bail de 6 ans, à la charge du locataire pour 50 %, soit établi par notaire, indiquant l'entretien annuel obligatoire de la chaudière par le locataire, un préavis de 3 mois pour la résiliation du bail et le remboursement de la redevance d'ordures ménagères.
 - qu'un état des lieux, à la charge du locataire pour 50 %, soit établi par Huissier ;
 - le versement d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer ;

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents administratifs ;

M. Chopin propose la souscription d'une assurance pour non-paiement des loyers : Le conseil, après en avoir délibéré refuse la souscription :

3 pour : MC Grossemy, D Chopin et Eric Lequette
11 contre

Pass Jeunes 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 14 novembre 2022 offrant le pass'jeunes aux enfants de la commune pour Noël, après inscription en mairie, et l'informe que 30 pass jeunes ont été offerts pour l'année 2023.

- Le conseil décide d'inscrire la dépense au budget communal.

Questions diverses.

M le Maire,

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une activité sportive hebdomadaire à destination des « seniors » sera en test de septembre à décembre 2023. Le tarif horaire de l'animateur sera de 40 €.
- La CUA propose aux jeunes de la commune 17 places pour le match Marseille Lens au prix de 20 € (transport+entrée). Il y aura un tirage au sort s'il y a trop de volontaires par fratrie.
- Opération « Mercatel propre » organisée par la société de chasse le dimanche 19 mars 2023.
- Le Merca-infos devra sortir fin février voir mi-mars
- Ducasse : le 2^e week-end de mai : M le Maire informe le conseil de la demande de M. et Mme Saintyves de revenir avec leur friterie après avoir refusé de venir en 2022 ; après délibération, le conseil décide de reprendre la friterie de l'an dernier.
- Programmation d'une réunion de travaux afin d'avoir une vision complète sur l'année 2023.
- Information sur l'avancement des travaux de la maison médicale :
 - Planning : Avril : partie foncière
 - Mai rédaction du PC
 - Septembre : appel d'offre
 - Commencement des travaux, début 2024
 - Fin des travaux dans son ensemble, fin 2026
- Information sur un projet d'antenne Free, rue de Ficheux. Pas de Permis de construire déposé pour le moment.

Clôture de la séance à 21h30.

Le Maire,
Sylvain ROY

